

☐ TARIFS COMMUNAUX 2018 (Délibération n° 2018/25)

Les tarifs communaux qui sont proposés au vote, restent inchangés par rapport à 2017 et seront applicables à compter du 01/05/2018. Ils concernent :

- les droits de place,
- les locations diverses,
- le scolaire et la bibliothèque,
- les documents administratifs,
- le cimetière,
- la fourrière,
- les taxes de séjour.

	NATURE	MONTANT
-I- DROITS DE PLACE	<u>MARCHES, TERRASSES et AUTRES EMPLACEMENTS</u>	
	Marché - l'emplacement jusqu'à 10 m ²	10,00
	Marché - l'emplacement au-delà de 10 m ²	20,00
	Terrasses (restaurant ou bar) hors fête locale - le m ²	0,60
	Terrasses (restaurant ou bar) pendant la fête locale - le m ²	0,72
	Terrasses (pizzeria) pendant la fête locale - Forfait journée	70,00
	Manifestations exceptionnelles (fête du printemps, marché de Noël etc...) - l'emplacement	15,00
	<u>FORAINS et CIRQUES</u>	
	Caution	300,00
	<u>FORAINS</u>	
	<u>Catégorie A</u> : gros métiers (grand huit, karting, scooter, chenille, avion et similaire)	150,00
	<u>Catégorie B</u> : métiers moyens (manège enfantin, mini-karting, mini-scooter, kiosque et jeux ronds, jeux vidéo)	85,00
	<u>Catégorie C</u> : baraques (tir, confiserie, loterie, bulldozer, jeux d'adresse, pêche aux canards)	50,00
	<u>Catégorie D</u> : entresorts (baraque de lutte et de danse, musée, mur de la mort, boîte à rire, train fantôme, palais des glaces et similaire)	280,00
	<u>CIRQUES</u>	
Toutes catégories	50,00	
Dépôt de garantie	250,00	
-II- LOCATIONS	<u>CABANES (sur le domaine communal)</u>	
	<u>SALLE POLYVALENTE SIMONE SIGNORET</u>	
	<u>Conditions réservées aux Lansarquois</u>	
	- Caution	500,00
	- La prestation	300,00
	- Le nettoyage	150,00
	<u>Conditions réservées aux Associations locales</u>	
	- Associations Locales (avec obligation de nettoyage par l'association)	GRATUIT
	- Dans le cadre de soirées payantes, facturation du nettoyage	150,00
	- Loto (avec obligation de nettoyage par l'association)	GRATUIT
	<u>Conditions pour les non-résidents à Lansarques</u>	
	- Caution	1 300,00
	- La prestation	1 300,00
	- Le nettoyage	150,00
	<u>ARENES</u>	
- Associations Locales	GRATUIT	
- Caution	500,00	
- La prestation	500,00	
- Le nettoyage	150,00	
<u>LOCATION DE MATERIELS</u>		
- Caution	100,00	

	- La table - Le lot de 10 chaises	5,00 6,00
-III- SCOLAIRE & BIBLIOTHEQUE	<u>ECOLE</u>	
	GARDERIE SCOLAIRE MATERNELLE / PRIMAIRE (tarif à l'heure) - Le carnet de 10 tickets	13,00
	TAP – Participation des parents par enfants pour l'année scolaire 2017/2018	GRATUIT
	<u>BIBLIOTHEQUE</u>	
	Gratuité pour les jeunes jusqu'à la fin de l'enseignement secondaire et pour les demandeurs d'emploi (sur présentation d'un justificatif)	GRATUIT
	Abonnement imprimés	15,00 (ind) 20,00 (cpl)
	Abonnement imprimés + multimédia	20,00 (ind) 25,00 (cpl)
	Forfait vacances	10,00
	CERCLE DE LECTURE ET AUTRES ANIMATIONS (Obligation d'abonnement à la bibliothèque pour participer aux différents cercles de lectures et autres animations)	
-IV- DOCUMENTS ADMINIS-TRATIFS	Fourniture d'une liste électorale sur papier (le cent)	3,15
	Fourniture d'une liste électorale sur support informatique (le cent)	0,50
	Documents administratifs (autres doc. support informatique CD-Rom)	2,75
	Extrait de matrice cadastrale	2,00
	Frais de photocopies (l'unité en format A4)	0,20
	Frais de photocopies (l'unité en format A3)	0,40
-V- CIMENTIER	<u>CONCESSIONS - COLUMBARIUM</u>	
	CONCESSIONS - Prix au m ² (base : 5 m ² en caveau / 2 m ² en terre (50 ans)	100,00
	COLUMBARIUM - emplacement de 3 urnes (50 ans)	1 100,00
-VI- FOURRIERE	<u>VEHICULES</u>	
	Amende pour enlèvement d'un véhicule (forfait)	180,00
	<u>ANIMAUX EN DIVAGATION</u>	
	Amende pour déjections canines	35,00
	Amende pour le 1er enlèvement	160,00
	Amende pour le 2ème enlèvement	240,00
Amende pour le 3ème enlèvement	320,00	
-VII- MESURES FISCALES	<u>TAXES DE SEJOUR</u>	
	Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles	0,20
	Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3 étoiles	0,55
	Hôtels de tourisme classés sans étoile et tous autres établissements de caractéristiques équivalentes	0,75
	Hôtels de tourisme, résidence de tourisme, meublés de tourisme classés 1 étoile et tous autres établissements de caractéristiques équivalentes	0,75
	Hôtels de tourisme, résidence de tourisme, meublés de tourisme classés 2 étoiles et tous autres établissements de caractéristiques équivalentes	0,90
	Hôtels de tourisme, résidence de tourisme, meublés de tourisme classés 3 étoiles et tous autres établissements de caractéristiques équivalentes	1,50

Le CONSEIL MUNICIPAL (présents et représentés), après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, FIXE à l'UNANIMITE, par 19 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Bérard, Leman, Valette Jean Louis, Torrecillas) les TARIFS COMMUNAUX applicables à compter du 01/05/2018 d'après la grille présentée ci-dessus